

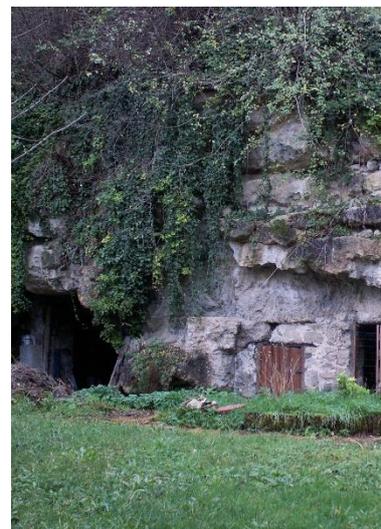
Compte-rendu de Comité de Pilotage

Site Natura 2000 « Sites Chiroptères du Vexin français »

La réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Sites Chiroptères du Vexin français » s'est déroulée le lundi 19 mai 2025 à partir de 14h sur la commune de Chars ; 16 personnes étaient présentes.

Personnes présentes

- Pierre BANCEL, Président du Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise
- Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement
- Nicolas BELANGE, Adjoint à la commune de Chars
- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- Adèle COLVEZ, chargée de mission Natura 2000 et aires protégées à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
- Marie DAVID, chargée de mission biodiversité à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDDT95)
- Benjamin DEMAILLY, Président du PNRVF
- Corine DUMONT, Yvelines Environnement
- Agnès LANTHIER, directrice du PNRVF
- Amélie MARCADET, chargée de mission aires protégées au PNRVF
- Alexandra MARI, représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Laurence MESSAGER, stagiaire chiroptères au PNRVF
- Martine PANTIC, maire de Saint-Cyr-en-Arthies et Présidente sortante du COPIL Natura 2000
- Christophe PARISOT, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France (CEN IdF)
- Françoise ROUX, Responsable du pôle Environnement au PNRVF
- Coralie VERDIER, Chargée de mission Natura 2000 au Conseil régional d'Ile-de-France (CRIDF)



Carrière sur la commune de Chars
Murin de Bechstein

Ordre du jour

- 1/ Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Sites Chiroptères du Vexin français
- 2/ Renouvellement de la gouvernance
- 3/ Tour d'horizon des projets du territoire
- 4/ Visite de site

Madame **Amélie COLLIGNON**, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, la mairie de Chars pour son accueil et Madame **Martine PANTIC**, maire de Saint-Cyr-en-Arthies et Présidente sortante du COPIL Natura 2000, pour son engagement toutes ces années. Mme PANTIC remercie en retour l'ensemble des animateurs et chargés de mission successifs qui lui ont fait découvrir et partager leur passion des chauves-souris, et espère que ces efforts en faveur des chauves-souris se poursuivront avec la nouvelle Présidence.

A l'issue de cette introduction, Mme COLLIGNON propose un tour de table.

Rappels sur Natura 2000

Mme COLLIGNON rappelle le principe du réseau Natura 2000 et son fonctionnement.

Madame **Coralie VERDIER**, chargée de mission Natura 2000 au Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIdF), évoque quelques changements concrets induits par le passage de compétence Etat-Région, notamment au niveau de la dynamisation du réseau d'animateurs Natura 2000 en Ile-de-France, et de la communication, pour mieux faire connaître le réseau Natura 2000 auprès du grand public.

Monsieur **Alexandre MARI**, représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : *Y-a-t-il beaucoup de sites orphelins [ne bénéficiant pas de structure porteuse ou de Président de COPIL] en Ile-de-France ?*

✓ Mme VERDIER : Il y en a à ce jour trois, avec des spécificités l'expliquant. Par exemple, la carrière de Guerville, qui est un site industriel en activité, n'a pas besoin de structure porteuse en soi, mais la région suit ses activités. Des sites en Seine-et-Marne concernant uniquement le lit mineur de rivières sont également concernés ; la région assure le suivi car aucune collectivité ne s'est portée volontaire. M. MARI remarque que les syndicats de rivière pourraient s'en charger, et Mme VERDIER répond qu'ils n'ont pas souhaité s'engager à ce jour.

Mme COLLIGNON présente le site Natura 2000 des Sites Chiroptères du Vexin français, ses espèces d'intérêt européen et ses objectifs de gestion.

Renouvellement de la gouvernance

Mme VERDIER rappelle le principe de gouvernance des sites Natura 2000. Les mandats de la Présidence et de la structure animatrice arrivant à échéance, ils doivent être renouvelés ou remplacés par vote du collège des collectivités (dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral).

Structure animatrice : Madame **Agnès LANTHIER**, Directrice du PNRVF, annonce que le PNRVF renouvelle sa candidature pour l'animation des sites. Cette candidature s'inscrit dans une implication de longue date pour la protection de ces sites, et une continuité marquée par un dévouement des chargés de mission successifs, en partenariat avec les associations de préservation des chauves-souris en Ile-de-France. Elle note que les résultats et actions menées sur les sites parlent d'eux-mêmes quant à l'efficacité du Parc pour la protection des sites Natura 2000.

La candidature du Parc est acceptée à l'unanimité des membres présents ; il est reconduit comme structure animatrice pour trois ans.

Présidence du COPIL : Mme VERDIER annonce qu'aucune candidature n'a été reçue en amont de la réunion par la région Ile-de-France. Si aucun membre présent ne souhaite se porter volontaire, la présidence sera assurée par Mme Valérie PECRESSE, Présidente de région Ile-de-France, en attente de nouvelles élections ; ce n'est cependant pas le souhait de la Région, qui préfère privilégier des acteurs locaux impliqués sur le territoire.

Mme PANTIC : les élections municipales très proches rendent difficiles une prise de position, sachant que les élus ne sont pas sûrs d'être reconduits dans leur mandat communal. Mme VERDIER explique que dans ce cas, le COPIL sera de nouveau convoqué pour élire un nouveau Président.

Monsieur **Benjamin DEMAILLY**, Président du PNRVF et conseiller municipal à Ennery, propose sa candidature. **La candidature de M. DEMAILLY est acceptée à l'unanimité des membres présents**.

Mme VERDIER le remercie pour son engagement, et précise que l'implication d'un Président de COPIL est très dépendante de sa volonté et du temps qu'il peut y consacrer, en lien avec l'animatrice Natura 2000. Une nouvelle élection pourra se tenir si un autre élu d'une commune concernée par le site Natura 2000 souhaite se présenter dans le futur.

Mme PANTIC remarque qu'une de ses adjointes, Marie-Claire AUGER, pourrait être intéressé pour prendre la suite à moyen terme, car elle est très intéressée par la problématique et suit les sujets environnementaux. Mme COLLIGNON propose de l'inclure dans les suivis naturalistes, pour lui faire découvrir le site et ses enjeux.

Mme PANTIC : la Présidence est un rôle très honorifique, tenant plus de la représentation politique et de la valorisation des agents sur le terrain. M. MARI note que le rôle de Président sera un peu plus important si une démarche d'extension du site est engagée, car il faudra rencontrer et convaincre les nouvelles communes potentielles à s'impliquer dans la démarche.

Les projets du territoire

Stage d'amélioration des connaissances liées aux chiroptères forestiers - PNRVF

Mme COLLIGNON présente le travail réalisé par Mme Myriam CLAUTOUR dans le cadre de son stage de fin d'étude réalisé au PNRVF durant 4 mois et demi, et les principaux résultats obtenus.

Madame Adèle COLVEZ, chargée de mission Natura 2000 et aires protégées à la DRIEAT : *quelles pistes sont envisagées pour trouver les nurseries de Petits Rhinolophes encore inconnues ?*

✓ Mme COLLIGNON : il n'y a pas de plan d'action précis défini pour l'instant, même si les protocoles potentiellement mobilisables sont connus, avec des actions de capture et télémétrie particulièrement efficaces sous réserve d'arriver à capturer des individus allaitants ou des jeunes. Les nurseries d'espèces privilégiant le bâti pour la reproduction restent particulièrement difficiles à trouver en raison du grand nombre de bâtis potentiellement favorables dans le Vexin. Le signalement par des particuliers reste un des moyens les plus efficaces, mais qui nécessite un important travail de sensibilisation et de communication pour contrer les idées reçues (chauves-souris nuisibles, signalement entraînant une impossibilité d'aménagements sur le bâti, etc.). C'est dans cette optique qu'est mise en place une enquête sur plusieurs communes, qui va se dérouler sur le mois de juin 2025.

Mme DUMONT : *Le public ne risque-t-il pas de causer du dérangement dans le cadre de cette enquête participative ? comment ça va se passer cette participation du public durant le week-end d'inventaires ?*

✓ Mme COLLIGNON : Il s'agira d'une enquête ciblée sur de la recherche sur du bâti urbain ; le public sera uniquement invité à signaler la présence de potentielles nurseries à la personne en charge de l'étude, puis seuls des bénévoles sélectionnés et encadrés par le PNR réaliseront les prospections.

Monsieur Gérard BAUDOIN, naturaliste d'Yvelines Environnement : *Des enregistrements ont-ils été faits dans la boucle de Guernes dans le cadre de l'étude acoustique présentée ?*

✓ Mme COLLIGNON : non, il n'y en a pas eu dans ce secteur car l'étude souhaitait privilégier des boisements d'importance.

M. Baudoin : les enregistrements sous le protocole de transects routiers réalisés dans le cadre de ses suivis naturalistes montrent une nette augmentation des détections de Petits et Grands Rhinolophes sur ce secteur, avec des enregistrements sur pratiquement toutes ses nuits d'écoutes.

Madame Corine DUMONT, naturaliste d'Yvelines Environnement : *les observations de M. BAUDOIN reflètent-elles les tendances générales de population pour ces deux espèces ?*

✓ Mme COLLIGNON : Le Petit Rhinolophe semble en effet se porter mieux, et recolonise petit à petit l'Île-de-France, avec des nurseries notamment découvertes en Seine-et-Marne. Ces constats peuvent cependant être dus à une pression de recherche et d'observation, couplés à une réelle amélioration du statut de conservation. M. BAUDOIN souligne qu'il n'a pour sa part pas changé sa pression d'observation, et constate une réelle hausse des contacts.

Mme DUMONT : *à quelle distance d'un site N2000 une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN2000) est-elle exigée ?*

✓ Mmes VERDIER et COLLIGNON : les projets soumis à EIN2000 sont inscrits dans des listes nationales et départementales en fonction de leurs caractéristiques. L'éligibilité des projets dépend souvent de leur présence totale ou partielle en périmètre N2000, mais hors Natura 2000, des distances d'application ne sont pas systématiquement mentionnées. Cela dépend souvent au cas par cas du type de projet et de ses impacts potentiels.

Mme DUMONT déplore le principe de l'EIN2000 qui confère aux porteurs de projet un rôle d'autoévaluation, qui aboutit toujours pour eux à une absence d'impact. Mme VERDIER remarque que c'est pour cela que les projets les plus susceptibles d'avoir des impacts sont systématiquement soumis à EIN2000, voire à étude d'impact. [Note ultérieure : Il incombe aux services instructeurs de correctement analyser les éléments transmis par les porteurs de projets, et de solliciter si nécessaire l'avis des animateurs Natura 2000, pour juger de la pertinence de l'analyse d'un porteur de projet sur son impact potentiel sur l'environnement.]

Mme COLLIGNON : le formulaire simplifié d'EIN2000 est pour elle davantage un outil de concertation et de pédagogie, qui permet de sensibiliser les petits porteurs de projets et d'instaurer un dialogue, qu'un véritable outil de contrôle des activités en soi.

Mme DUMONT : certains DOCOB prévoient une zone d'influence spécifique à chaque espèce, notamment en Zone de Protection Spéciale [ZPS, site Natura 2000 dédié à la conservation des Oiseaux], dans laquelle les EIN2000 doivent automatiquement être demandées. Au vu du caractère peu contractuel de l'outil Natura 2000, Mmes ROUX et COLLIGNON doutent qu'une inscription dans le DOCOB puissent conditionner une EIN2000, sachant que ce sont des réglementations préfectorales ; Mme DUMONT suppose que c'est le cas, s'agissant d'un document opposable.

Monsieur **Christophe PARISOT**, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France (CEN IdF), souligne l'intérêt des études telles que celle présentée pour mieux appréhender le rayonnement des espèces autour des sites, mieux connaître les zones à enjeux et donc mieux caractériser les zones dans lesquelles il peut y avoir des impacts, surtout dans le cadre d'une Zone Spéciale de Conservation [site Natura 2000 dédié à la protection des Habitats Faune Flore] au périmètre aussi réduit, autour duquel les chauves-souris rayonnent.

Mme DUMONT déplore que les données récoltées par les bureaux d'études écologiques dans le cadre des études d'impact ne soient pas systématiquement reversées sur les bases de données régionales en libre consultation. Mme COLLIGNON souligne que les bureaux d'études demandent souvent l'autorisation à leur mandataire de reverser les données sur les bases régionales, mais que les mandataires demandent parfois un délai de plusieurs années avant de l'autoriser. M. PARISOT confirme un versement obligatoire des données sur la base de données nationale, mais non encadrée : les données souvent peu qualitatives, avec une date d'observation attribuée à la date de saisie dans la base et non de sa date réelle d'observation. Il y a par ailleurs un problème de correspondance entre les bases nationales et les nombreuses bases régionales, qui contribue à dégrader l'information. De nombreux efforts pour améliorer ces interopérabilités sont actuellement mis en place.

Mme DUMONT : *A quelle précision sont visibles les données naturalistes sur la base Géonature ?*

✓ Mme COLLIGNON : Les données récoltées par l'acoustique sont visibles au point près ; en revanche, les informations sur les gîtes sont rentrées dans un module spécifique, uniquement consultable par les chiroptérologues spécialisés du territoire qui en font la demande.

La Stratégie Aires Protégées (SAP) appliquée aux sites chiroptères - PNRVF

Mme Collignon présente un état de l'art des connaissances concernant à la fois les gîtes d'hibernation et de reproduction, ainsi que leurs statuts de protection actuels relativement incomplets. Un certain nombre de ces sites mériteraient ainsi une intégration à plus ou moins court terme dans un réseau d'aires protégées. Le cas des terrains de chasse est également évoqué, avec une majorité des sites N2000 dédiés exclusivement à la protection chiroptères prenant uniquement en compte les gîtes d'hibernation.

Mmes COLVEZ et COLLIGNON : la Commission Européenne a relevé une lacune de la France dans la création de ses périmètres chiros seulement conscris aux gîtes d'hibernation ; la France n'est pas encore au stade du contentieux, mais les politiques environnementales cherchent actuellement à prendre les devants en considérant l'inclusion des territoires de chasse aux périmètres de protection environnementale. Ces territoires abritant cependant potentiellement d'autres enjeux d'intérêt européens (habitats remarquables mais aussi espèces), des créations de sites à enjeux multiples pourront alors être considérées.

Mme COLVEZ : dans le cadre de la SAP régionale, les services de l'Etat et de la Région se sont réunis pour prioriser les secteurs à cibler pour des extensions de site Natura 2000, à la fois en termes d'état des connaissances naturalistes et de motivation des acteurs sur le terrain. Le site Natura 2000 « Sites chiroptères du Vexin français » est notamment ressorti comme parmi les plus matures pour une extension. Des réunions préliminaires ont déjà eu lieu entre le PNRVF, les services déconcentrés de l'Etat et la région pour réfléchir à ce projet.

Mme VERDIER : un processus d'extension est similaire à un processus de création, avec dans un premier temps un volet technique d'acquisition de données naturalistes pour constituer un périmètre d'études, puis une phase de concertation et de conciliation avec les acteurs du territoire. Le projet va donc certainement prendre un certain temps, mais le COPIL sera informé tout au long de la démarche.

M. Mari : *A combien de temps estime-t'on la durée de ces démarches ?*

✓ Mmes COLVEZ et VERDIER : D'une manière générale, cela dépend des connaissances préalablement disponibles, et de la nécessité ou non de réaliser des études complémentaires pour définir le nouveau périmètre d'étude. Le projet d'extension est dans ce premier temps de réflexion autour de la définition d'un périmètre cohérent. Le territoire bénéficiant d'un recul important et de données solides et régulières sur les suivis chiroptères, à la fois en hibernation et sur les nurseries, cette étape devrait être relativement rapide. Viendra ensuite le temps de la concertation avec les acteurs locaux, et une fois le périmètre fixé en fonction de ces échanges, une concertation avec les services de l'Etat puis du public seront entre autres nécessaires. D'autres étapes complémentaires suivront, avec la modification du FSD, la transmission des informations à l'Union Européenne, puis l'écriture du nouveau DOCOB. Certaines étapes étant incompressibles, Mme COLVEZ évalue à une procédure d'un minimum de 2 ans.

M. Mari : *l'étude sur les territoires de chasse menée en 2023 est-elle suffisante d'un point de vue scientifique pour justifier l'extension ?*

✓ Mme COLLIGNON : Elle fournit effectivement un excellent point de départ, mais des études complémentaires sont nécessaires pour compléter, notamment autour des principaux gîtes d'hibernation et des nurseries découvertes entre temps. Ce travail a été confié à Nicolas GALAND, écologue indépendant basé dans le Vexin.

✓ Madame **Françoise ROUX**, responsable du pôle Environnement au PNRVF : il est fort probable que la quantité suffisante de données soit atteinte d'ici fin 2025.

✓ Mme COLLIGNON : les propriétaires des sites sont par ailleurs pour la plupart déjà bien sensibilisés, et certains seraient sur le principe intéressés pour intégrer un réseau d'aires protégées, grâce à un travail de concertation mené de longue date par les agents du Parc et bénévoles sur le

terrain. Les contours de cette possible extension sont déjà bien envisagés, car les réflexions sont engagées depuis plusieurs années, notamment avec Stéphane LUCET, chiroptérologue de la DRIEAT et bénévole Azimut230 impliqué de longue date dans le suivi des chiroptères du Vexin français.

Il reste cependant un travail de concertation avec un certain nombre de propriétaires potentiellement concernés, mais également avec les forestiers et les communes, dans des secteurs où le réseau N2000 n'est pas encore du tout implanté et donc mal connu, et possiblement mal perçu.

Mme DUMONT : *le fait que la structure animatrice des sites Natura 2000 soit le PNR peut avoir un impact positif dans le cadre des concertations, car il s'agit d'un acteur bien implanté sur le territoire et relativement bien accepté.*

✓ Mme COLLIGNON : Le Parc est effectivement un acteur implanté sur le territoire, et relativement bien connu, qui bénéficie par ailleurs d'une équipe pluridisciplinaire au service de la conservation du territoire. Il y a cependant un engagement moindre dans la protection de la biodiversité et plus généralement du territoire en raison du millefeuille trop important de protections administratives. A l'échelle nationale, on constate une prise en main très active du réseau Natura 2000 sur des territoires où c'est le seul outil de protection et de valorisation d'un patrimoine naturel d'exception. Dans le Vexin, Natura 2000 est souvent mal compris, et vu comme redondant par rapport aux autres outils, à la fois le PNR mais également les réserves et les Espaces Naturels Sensibles.

L'acquisition foncière pour protéger les sites : l'exemple de la Gloriette – CEN IdF

M. PARISOT présente rapidement le CEN, structure associative spécialisée dans la maîtrise foncière et la gestion des milieux naturels. Les actions se font en bonne intelligence avec les acteurs impliqués dans l'acquisition foncière, notamment les Départements et la Région dans le cadre des Périmètres Espaces Naturels Sensibles / Périmètres Régionaux d'Interventions Foncières, afin d'optimiser la protection des milieux naturels.

Mme COLLIGNON : Un travail est effectivement mené avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la maîtrise foncière, notamment dans le cadre des procédures de bien vacants sans maîtres, afin de permettre une protection des milieux sur le long terme par acquisition foncière. M. PARISOT confirme que le CEN peut se positionner sur les biens vacants.

M. PARISOT et Mme COLLIGNON : L'acquisition de la carrière de la Gloriette à Chars a notamment été financée par le Fonds Vert. Elle s'est réalisée dans le cadre d'une sollicitation directe de la propriétaire, sensibilisée à la préservation des chauves-souris, et qui souhaitait trouver une structure qui pourrait poursuivre la préservation du site, ce qui a grandement facilité les démarches. La vente à présent finalisée, des démarches sont engagées pour faire fermer la carrière et la protéger durablement, en lien avec l'animatrice Natura 2000.

Le CEN est également propriétaire depuis peu des tréfonds de la carrière de Dennemont, également située dans le site Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français ». La commune reste propriétaire des entrées. Mme COLLIGNON explique que dans le cadre du projet d'APPB en cours sur cette carrière, des concertations sont prévues prochainement avec la commune ; à cette occasion, des propositions de rachat des parcelles par le CEN pourront être évoquées avec la mairie.

Mme DUMONT : *La signature d'une Obligation Réelle Environnementale est-elle prévue sur la Gloriette ?*

✓ M. PARISOT : ce n'est pas utile, car l'ensemble des propriétés du CEN sont éligibles aux périmètres en protection forte ; par ailleurs le CEN est souvent co-signataire d'ORE avec des entreprises ou privés en tant que garants environnementaux, et n'a donc pas d'intérêt à s'auto-engager. Si le CEN IdF venait à disparaître, ses terrains seraient rétrocédés à la fondation CEN France et donc toujours préservés.

Remarques et questions

Mme DUMONT : *Quel bilan est tiré de l'année passée, en termes de mise en place d'actions de gestion en faveur des chiroptères, notamment sur de la protection de gîtes et de la restauration de continuités par plantations de haies ?*

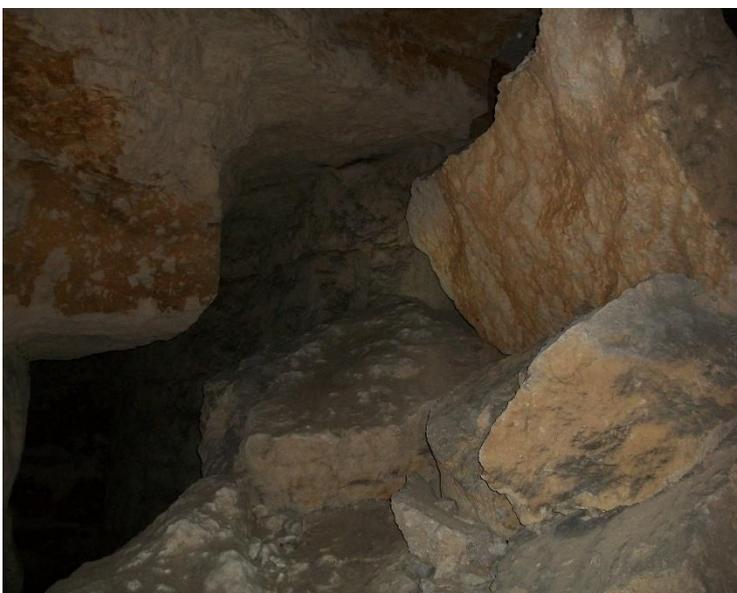
✓ Mmes COLLIGNON et ROUX : La création de haies est finançable dans le cadre de Natura 2000, mais n'a pas encore été mise en œuvre, notamment car elle nécessiterait une réflexion plus globale à l'échelle du territoire du Parc naturel régional plutôt que seulement conscrîte aux sites Natura 2000. Une concertation avec les autres thématiques, notamment de protection du paysage serait également nécessaire ; cela pourra être envisagé pour 2026.

Concernant la fermeture de sites, l'absence d'outil de dépôt des contrats Natura 2000 ces dernières années a un peu freiné la mise en place de nouveaux projets [*même si la Région Ile-de-France avait prévu des outils pour subventionner des projets urgents et matures dans l'attente*]. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude en faveur des chiroptères sur plusieurs sites Natura 2000 différents, notamment sur la carrière de la Gloriette à Chars dans les Sites Chiroptères. Cependant, au sein du site Natura 2000, beaucoup de carrières sont déjà protégées et n'ont pas de besoins immédiats.

Trois carrières du Vexin doivent faire l'objet d'une fermeture dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2026, grâce à la venue d'un spécialiste pour la protection de sites pour la faune. D'autres gîtes sur les autres sites Natura 2000 nécessiteraient des actions, mais il y a des réticences des propriétaires, avec une crainte d'un engagement irréversible en cas d'action menées par le Parc. L'argument d'une sécurisation des carrières autant pour la tranquillité des chauves-souris que pour la responsabilité des propriétaires trouve souvent un écho favorable, mais pas toujours suffisant pour convaincre des propriétaires méfiants.

Mme LANTHIER remercie la DRIEAT pour son soutien financier et technique, notamment dans le cadre du financement d'un poste Stratégie Aires Protégées pour accompagner les démarches présentées précédemment. Ce soutien est bienvenu pour appuyer les agents du Parc. Mme COLVER remercie en retour le Parc pour son engagement et son implication dans ces projets.

A l'issue des présentations, Mme COLLIGNON remercie l'ensemble des participants pour leur présence et les intervenants pour leurs présentations. M. DEMAILLY remercie le collège des collectivités pour leur confiance, M. BELANGE et la commune de Chars pour leur accueil, et l'ensemble des participants pour leur présence.



Eboulis dans la carrière de la Gloriette à Chars

La carrière de la Gloriette

Mme COLLIGNON présente les enjeux écologiques de la carrière de Chars, carrière d'importance pour l'hibernation de plusieurs espèces du Vexin.

Mme Dumont : *Où vont les Murins à oreilles échancrées, présents en nombre dans cette carrière en hibernation, durant l'été ?*

✓ Mme COLLIGNON : On ne le sait pas vraiment à ce jour ; une seule nurserie de l'espèce est connue dans le Vexin, avec une centaine d'individus sur la commune d'Ambleville. Elle ne rassemble donc pas tous les effectifs hibernants, qui sont par ailleurs en constante augmentation. M. MARI confirme que c'est historiquement une espèce plutôt méditerranéenne, mais qui remonte progressivement vers le Nord de la France en raison du changement climatique, ce qui explique l'amélioration observée des populations de l'espèce sur la dernière décennie. Mme COLLIGNON note que la capture en 2024 d'une femelle allaitante dans le Nord de la vallée de l'Epte suggère la présence d'une autre nurserie pour l'heure inconnue dans le secteur ; la bête n'ayant pas été équipée pour suivi télémétrique, la nurserie n'a pas été localisée.

Mme DUMONT : *Y-a-t-il une question de ratio de poids pour équiper des chauves-souris ?*

✓ Mme COLLIGNON et M. MARI : les émetteurs ne doivent pas dépasser 3 à 5% du poids de la bête.

M. BAUDOIN : *les chauves-souris sont-elles équipées de GPS ou d'émetteurs fréquence ?*

✓ Mme COLLIGNON : il s'agit d'émetteurs fréquence ; les protocoles GPS commencent à être mis en place sur certaines espèces, notamment les grosses, mais le matériel actuel est très coûteux et trop lourd pour la grande majorité des espèces. Il existe également un protocole spécifique de transpondage sur les Grands Rhinolophes, Murins à oreilles échancrées et Minioptères de Schreibers ; il s'agit d'un protocole mené dans le cadre d'un programme européen, réalisé par une seule structure en France et qui n'est pas mis en place en Ile-de-France.

Mme VERDIER : *Pourquoi ne pas équiper les Grands Rhinolophes en Ile-de-France ? Est-ce par manque d'intérêt scientifique ?*

✓ Mme COLLIGNON : Il y aurait un réel intérêt à équiper les Grands Rhinolophes franciliens, notamment pour suivre les déplacements été-hiver dans le Vexin géologique (Vexins français, normand et picard), mais c'est un programme extrêmement lourd à mettre en place, très chronophage et assez invasif pour les bêtes.

Mme DUMONT : Il y aurait un intérêt pour suivre le brassage génétique des nurseries au fil du temps ; mais il faudrait que cela s'inscrive dans un gros programme de recherche qui ne peut pas être assuré par la seule animatrice Natura 200.

Monsieur Pierre BANCEL, Président du Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise : *Y-a-t-il beaucoup de chiroptérologues habilités à la capture dans le Val d'Oise ?*

✓ Mme COLLIGNON : A l'heure actuelle, seul Nicolas GALAND, écologue indépendant, dispose de la dérogation de capture. A l'échelle de l'Ile-de-France, Quentin ROUY, chiroptérologue indépendant, intervient aussi régulièrement dans le Vexin. Mme COLLIGNON explique être en cours de formation, et espère obtenir la dérogation pour fin 2026.

Mme DUMONT : *L'association Azimut230 [association de suivi et de protection des chauves-souris en Ile-de-France] ne dispose-t-elle pas une dérogation permanente de capture ?*

✓ Mme COLLIGNON : la dérogation de capture est attribuée à la personne et non à une structure, et est à renouveler chaque année auprès des services espèces protégées ou du Museum National d'Histoire Naturelle. C'est donc une formation qui demande un fort investissement personnel.

La matinée s'achève par une visite de la carrière de la Gloriette, animée par M. PARISOT du CEN Ile-de-France et Mme COLLIGNON du PNRVF.



Parc naturel régional
du Vexin français

Comité de Pilotage Natura 2000

Sites Chiroptères du Vexin français – FR1102015

Lundi 19 mai – Chars



Ordre du jour



Murin de Bechstein © A. Collignon

01.

INTRODUCTION

Présentation générale de Natura 2000 et du site

02.

RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE

Vote de la Présidence et structure animatrice

03.

PROJETS DU TERRITOIRE

Présentés par leurs acteurs

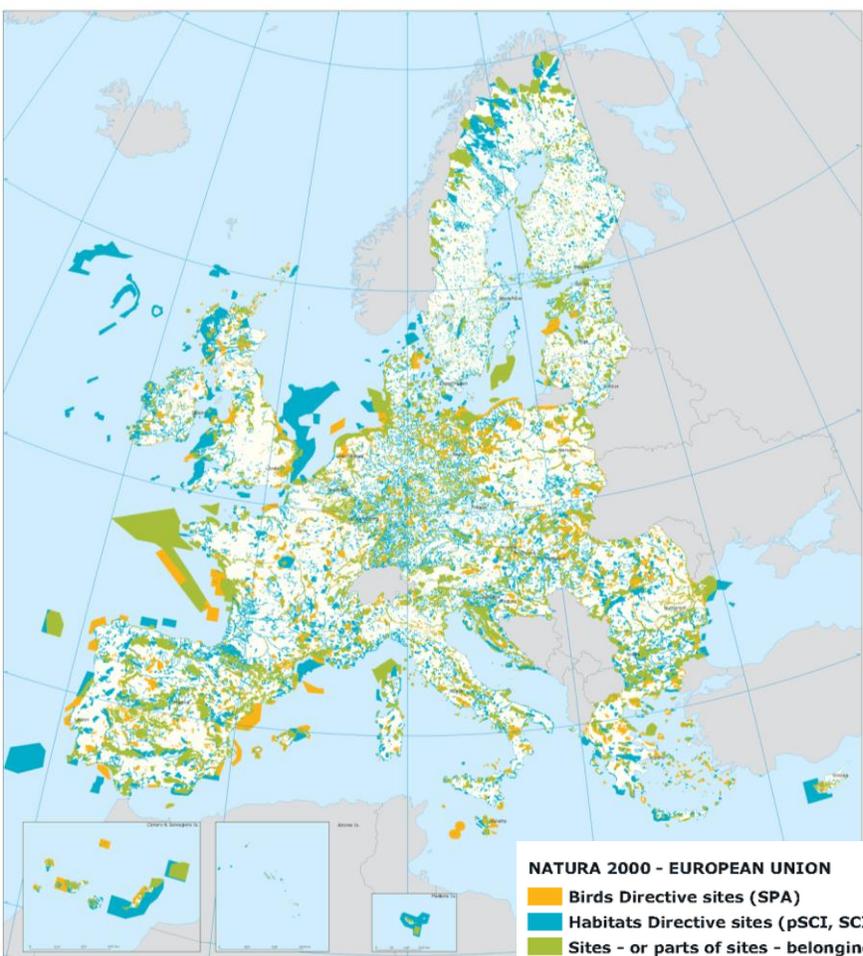
04.

VISITE DE SITE

Découvrir une carrière favorable à l'hibernation des chauves-souris et concernée par un projet de protection multi-acteurs



Le réseau Natura 2000



OBJECTIF

Préserver la biodiversité européenne
(Oiseaux et Habitats-Faune-Flore)



FONCTIONNEMENT

Gouvernance par un Comité d'acteurs du territoire
Gestion basée sur la concertation



LES OUTILS

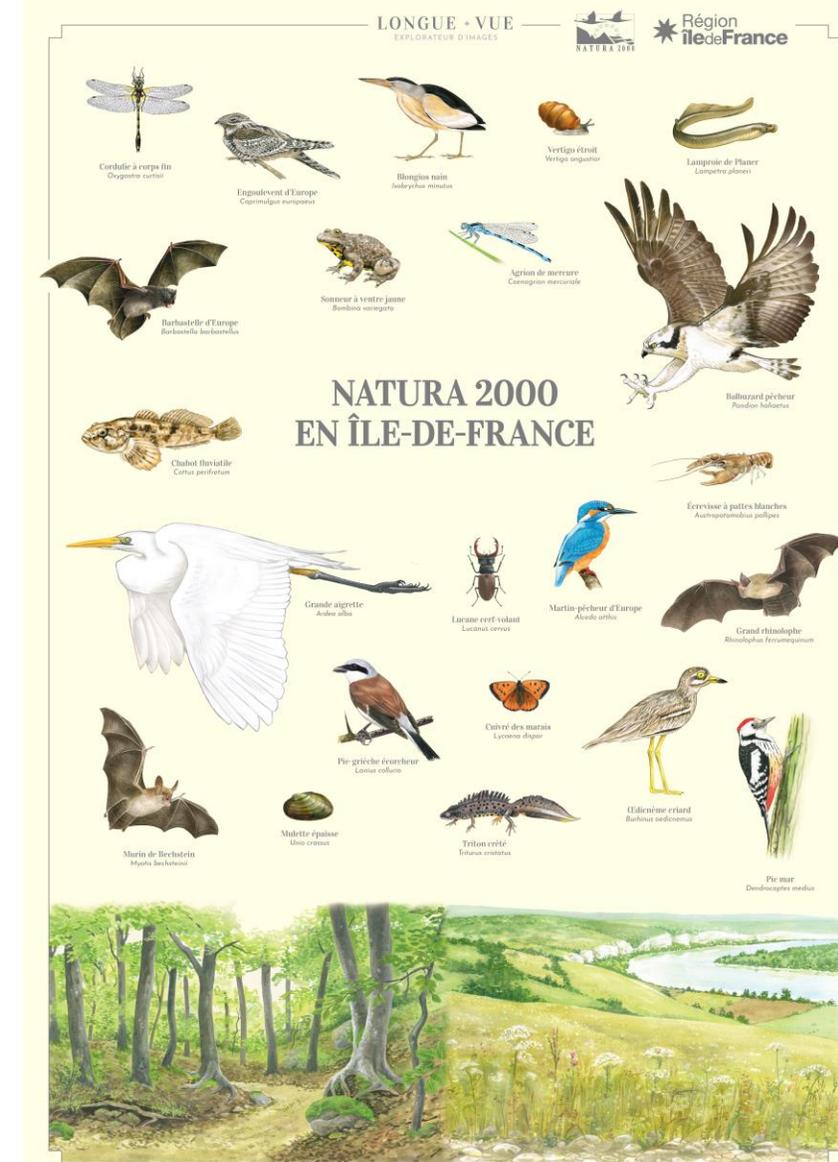
Contrats, chartes et MAEC → accompagner les bonnes pratiques
Evaluation des incidences Natura 2000 → contrôler les activités impactantes



La gouvernance régionale

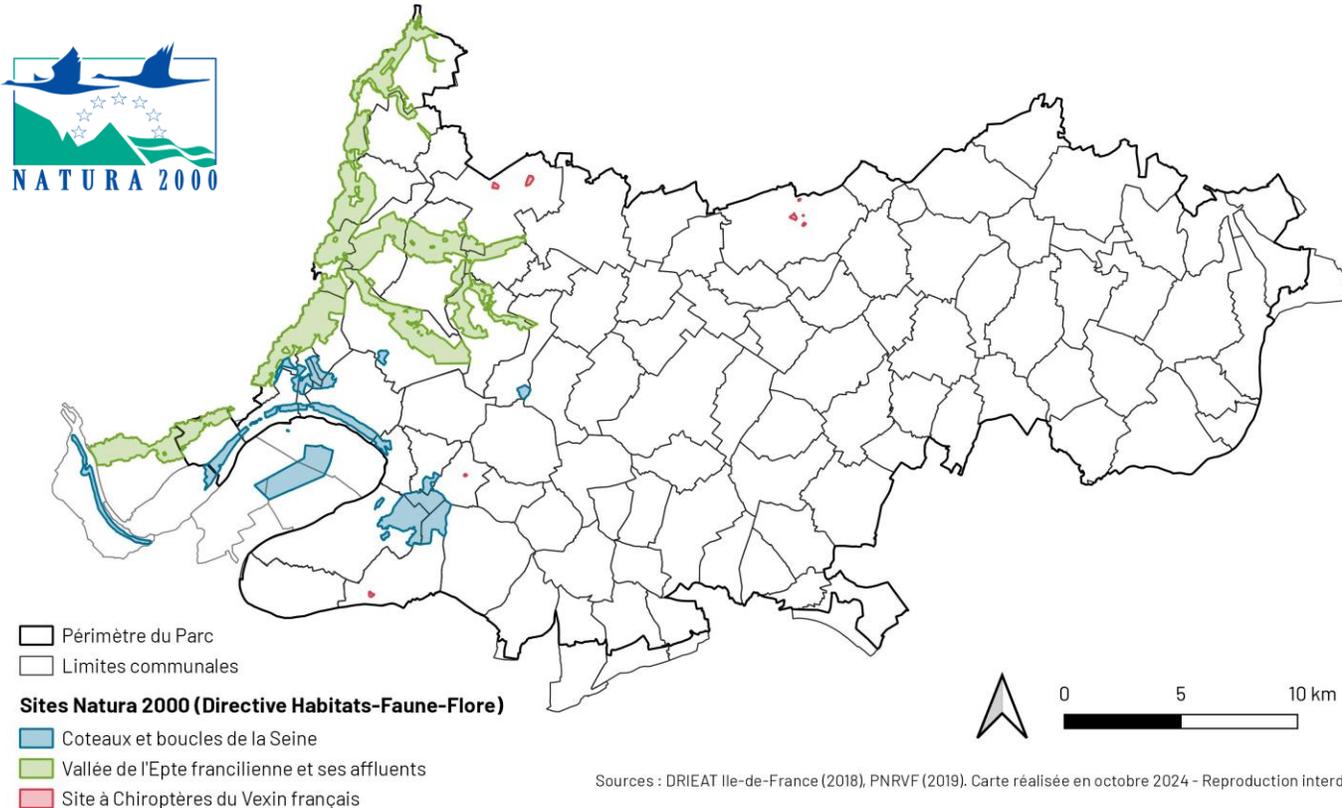
Coralie VERDIER, chargée de mission Natura 2000 au Conseil Régional d'Île-de-France

- Un service dédié à l'instruction des dossiers de financement
- Des outils numériques pour le dépôt des demandes de subvention et de contrat Natura 2000
- Un réseau régional d'animateurs dynamisé
- De nouveaux supports de communication



Natura 2000 dans le Vexin

Les sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Vexin français



3 ZSC NATURA 2000

Gérées par le PNRVF



+ DE 5000 HECTARES

+ 20 cavités à chiroptères (28 communes)



14 ESPÈCES

D'intérêt communautaire européen

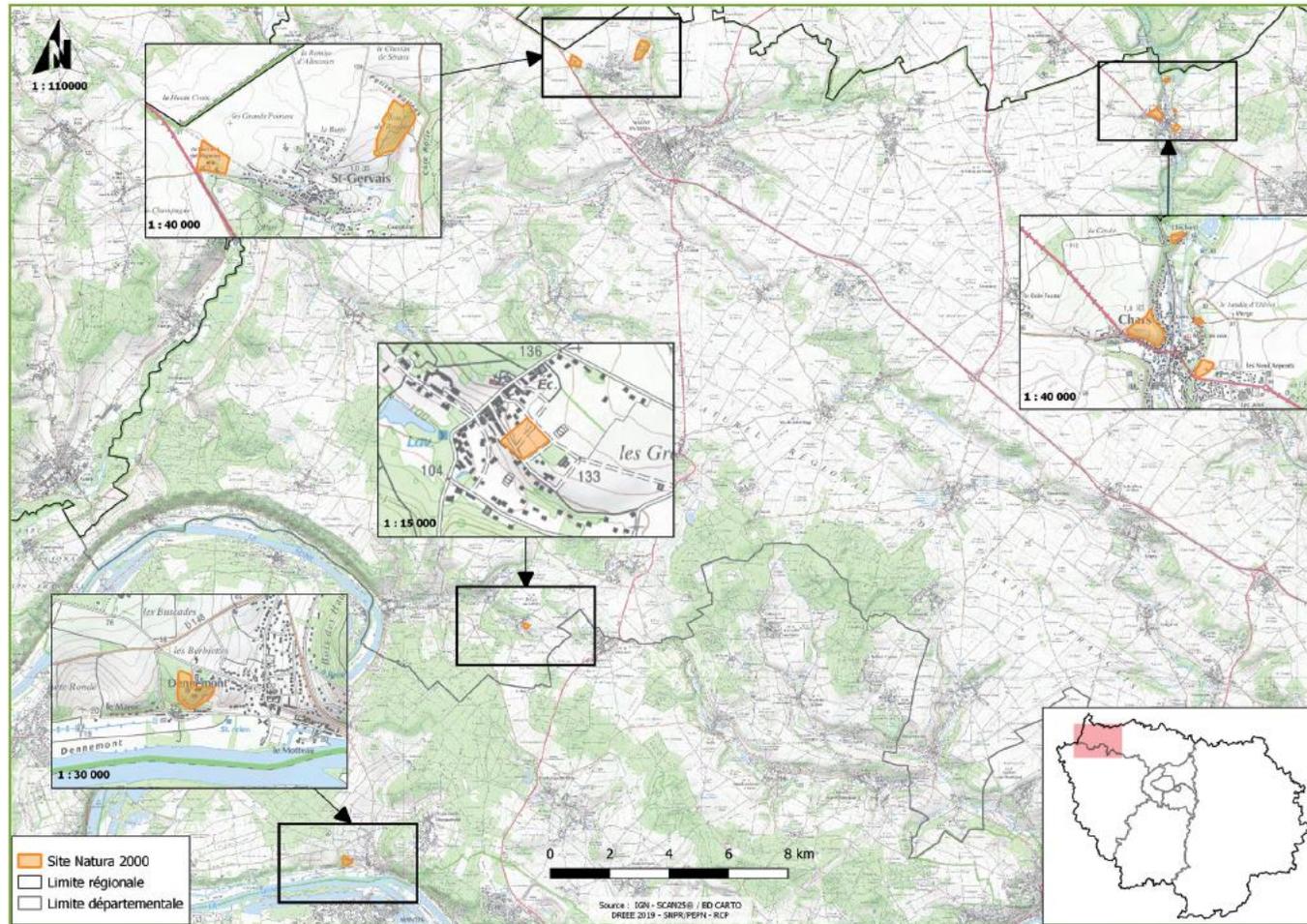


26 HABITATS

D'intérêt communautaire européen



Les Sites Chirotères du Vexin français

**8**

Entités sur 4 communes
(95 et 78)

18

Anciennes carrières
protégées

5

Espèces de chiroptères
d'intérêt européen



Les Sites Chiroptères du Vexin français

EN



PETIT RHINOLOPHE

CR



GRAND RHINOLOPHE

LC



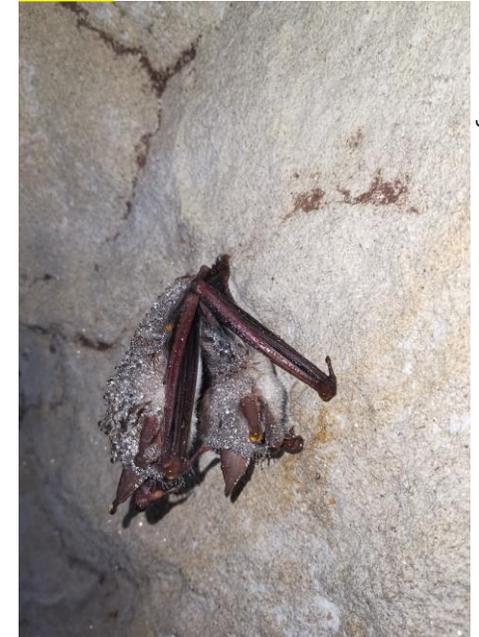
MURIN A OREILLES
ECHANCREES

NT



MURIN DE BECHSTEIN

VU



GRAND MURIN

© A. Collignon



Renouvellement de la gouvernance

- Présidente de COPIL sortante : Madame Martine PANTIC, maire de Saint-Cyr-en-Arthies
- Structure animatrice sortante : Parc naturel régional du Vexin français



Les projets du territoire

- **Amélie COLLIGNON (PNRVF) :** Bilan de l'étude chiroptères 2024
- **Amélie COLLIGNON et Amélie MARCADET (PNRVF) :** La Stratégie Aires Protégées, un outil pour renforcer la protection des espaces à enjeux
- **Christophe PARISOT (CEN IdF) :** L'acquisition foncière comme outil de protection des espaces et des espèces



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au PNRVF



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

- ***Une connaissance inégale selon les enjeux***
 - Espèces hivernantes bien connues
 - Comportements estivaux mal connus
 - Une connaissance quasi-nulle sur les espèces exclusivement forestières
- ***Des espèces d'intérêt communautaires à retrouver***
 - Données ponctuelles de Barbastelle d'Europe
 - Murin de Bechstein très mal connu
- ***Des données théoriques à confirmer***
 - Etude des territoires de chasse potentiels



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

- ***Une connaissance inégale selon les enjeux***
 - Espèces hivernantes bien connues
 - Comportements estivaux mal connus
 - Une connaissance quasi-nulle sur les espèces exclusivement forestières
- ***Des espèces d'intérêt communautaires à retrouver***
 - Données ponctuelles de Barbastelle d'Europe
 - Murin de Bechstein très mal connu
- ***Des données théoriques à confirmer***
 - Etude des territoires de chasse potentiels



Suivi acoustique des
chiroptères à affinité
forestière

DIDEROT
É D U C A T I O N 



Améliorer les connaissances sur les chiroptères



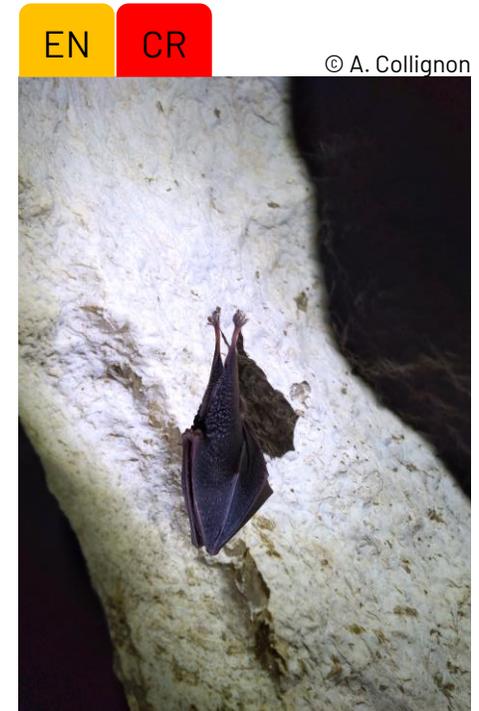
BARBASTELLE D'EUROPE



MURIN DE BECHSTEIN



GRAND MURIN



RHINOLOPHES

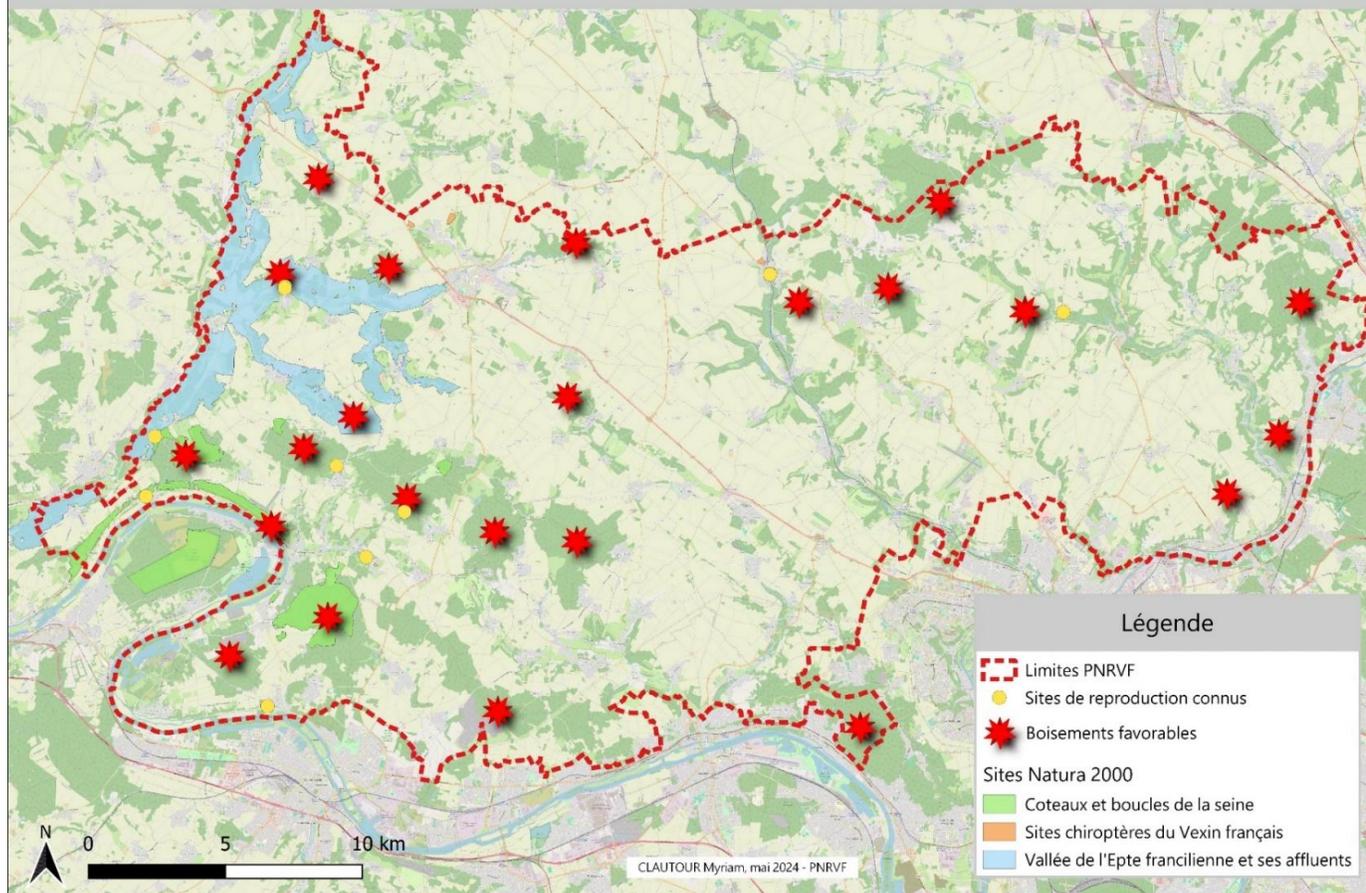


Améliorer les connaissances sur les chiroptères



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Cartographie représentant les zones favorables pour les chiroptères sur le PNRVF

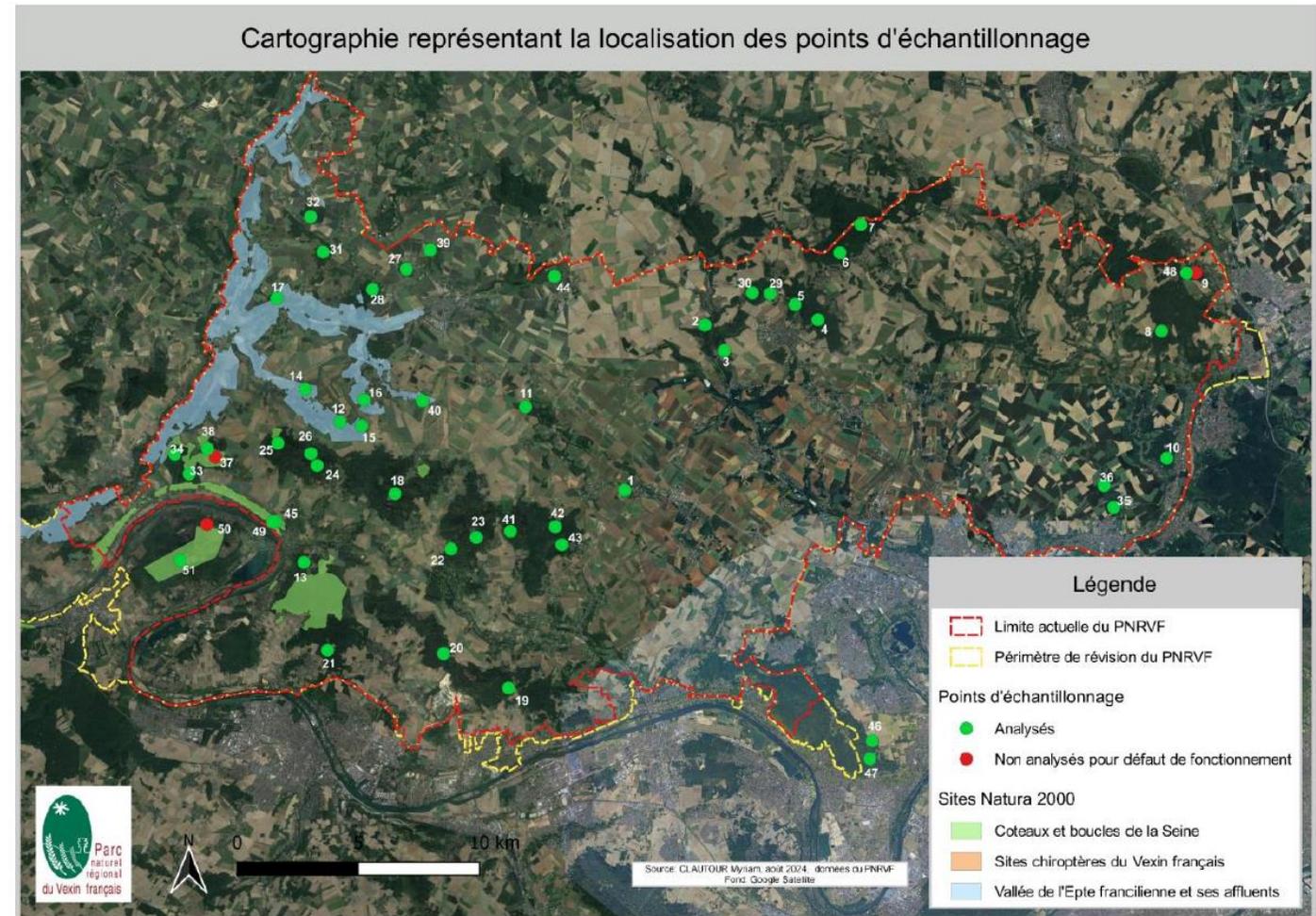
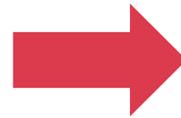
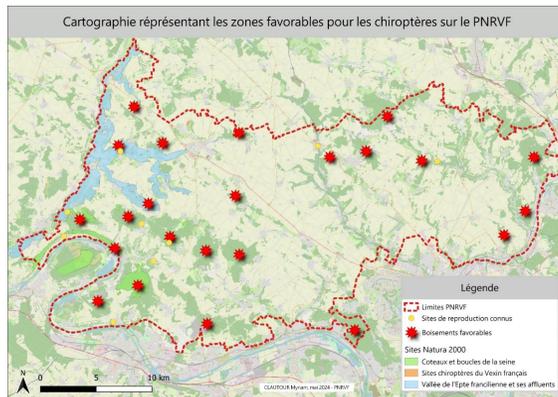


Données diverses :

- Contacts connus
- Habitats et végétation
- Biologie
- Ecologie



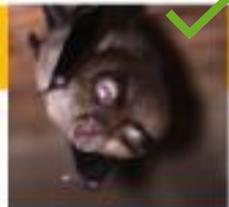
Améliorer les connaissances sur les chiroptères



51 détecteurs posés dont 48 analysables (soit 80 nuits d'enregistrement)

Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Résultats : 16 des 20 espèces d'IdF identifiées de manière certaine ou probable

					NT			CR
Murin de Bechstein	Pipistrelle commune	Noctule de Leisler	Noctule commune	Pipistrelle de Nathusius		Barbastelle d'Europe	Grand Rhinolophe	
					LC			EN
Murin à oreilles échancrées	Murin à moustaches	Murin de Natterer	Oreillard roux	Pipistrelle de Kuhl		Petit Rhinolophe	Murin de Daubenton	
				DD				VU
Oreillard gris	Murin d'Alcathoe	Pipistrelle pygmée	Murin de Brandt			Grand Murin	Sérotine commune	

De haut en bas et de gauche à droite :
 V. PINE, F. POISSAT, X. FAUROY, V. RAUROY,
 T. LUZZATO, J. TRANCHARD, V. RAUROY,
 J. TRANCHARD, J. TRANCHARD, P. HOBSON,
 T. CRUCA, J. TRANCHARD, T. LUZZATO,
 V. RAUROY, J. TRANCHARD, J.-E. HOUBLET,
 V. PINE, J. TRANCHARD, J. TRANCHARD, H. CLARK

Légende

- Annexe II Directive 92/43/CEE Habitats/Faune/Flore
- Espèces prioritaires du PNA Chiroptères 2018-2027
- LISTE ROUGE RÉGIONALE (2014)
- CR: en danger critique d'extinction
- EN: espèce en danger
- VU: espèce vulnérable
- NT: espèce quasi menacée
- LC: préoccupation mineure
- DD: données insuffisantes

SIX ESPÈCES sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dites Habitats, Faune, Flore.

L'ENSEMBLE DE CES ESPÈCES SONT PROTÉGÉES EN FRANCE par l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Des méthodes annexes : Capture et télémétrie

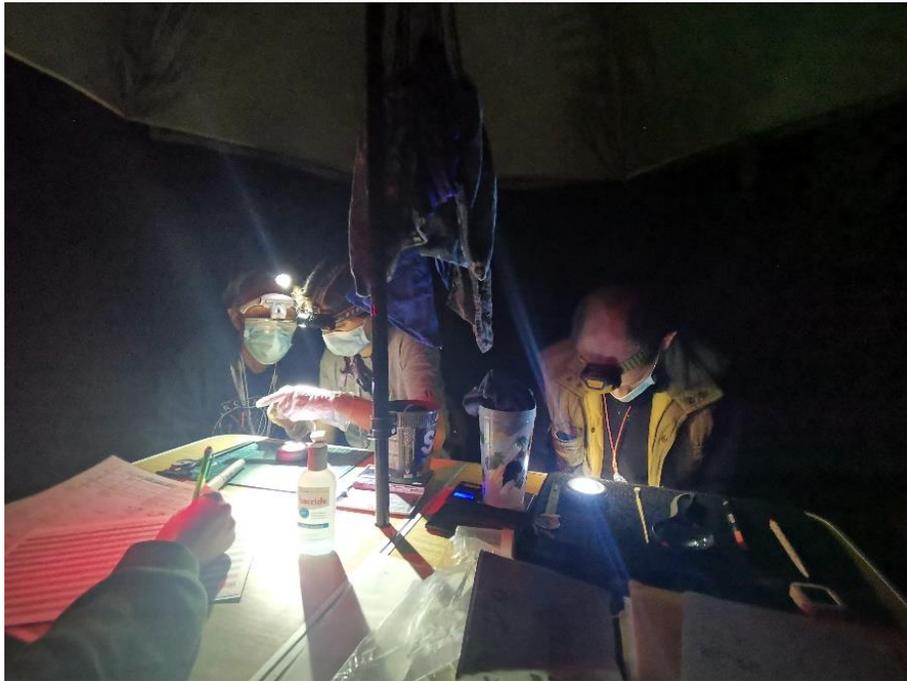


Table de capture © A. Collignon



Antenne de télémétrie © A. Collignon



Murin d'Alcathoé © A. Collignon

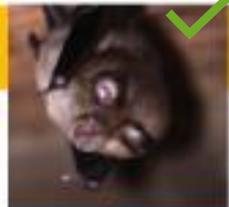
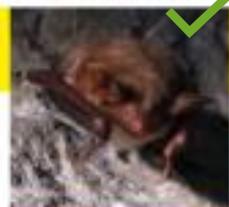


Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Résultats : 17 des 20 espèces d'IdF identifiées + une nouvelle nurserie !

					NT
Murin de Bechstein	Pipistrelle commune	Noctule de Leisler	Noctule commune	Pipistrelle de Nathusius	
					LC
Murin à oreilles échancrées	Murin à moustaches	Murin de Natterer	Oreillard roux	Pipistrelle de Kuhl	
					DD
Oreillard gris	Murin d'Alcathoe	Pipistrelle pygmée	Murin de Brandt		

De haut en bas et de gauche à droite :
 V. PINE, F. POUZAT, X. FAUROY, V. RAUROY,
 T. LUZZATO, J. TRANCHARD, V. RAUROY,
 J. TRANCHARD, J. TRANCHARD, P. HOBSON,
 T. CRUCA, J. TRANCHARD, T. LUZZATO,
 V. RAUROY, J. TRANCHARD, J.-E. NOBLET,
 V. PINE, J. TRANCHARD, J. TRANCHARD, H. CLARK

		CR
Barbastelle d'Europe	Grand Rhinolophe	
		EN
Petit Rhinolophe	Murin de Daubenton	
		VU
Grand Murin	Sérotine commune	

Légende

- Annexe II Directive 92/43/CEE Habitats/Faune/Flore
- Espèces prioritaires du PNA Chiroptères 2018-2027
- LISTE ROUGE RÉGIONALE (2014)**
- CR : en danger critique d'extinction
- EN : espèce en danger
- VU : espèce vulnérable
- NT : espèce quasi menacée
- LC : préoccupation mineure
- DD : données insuffisantes

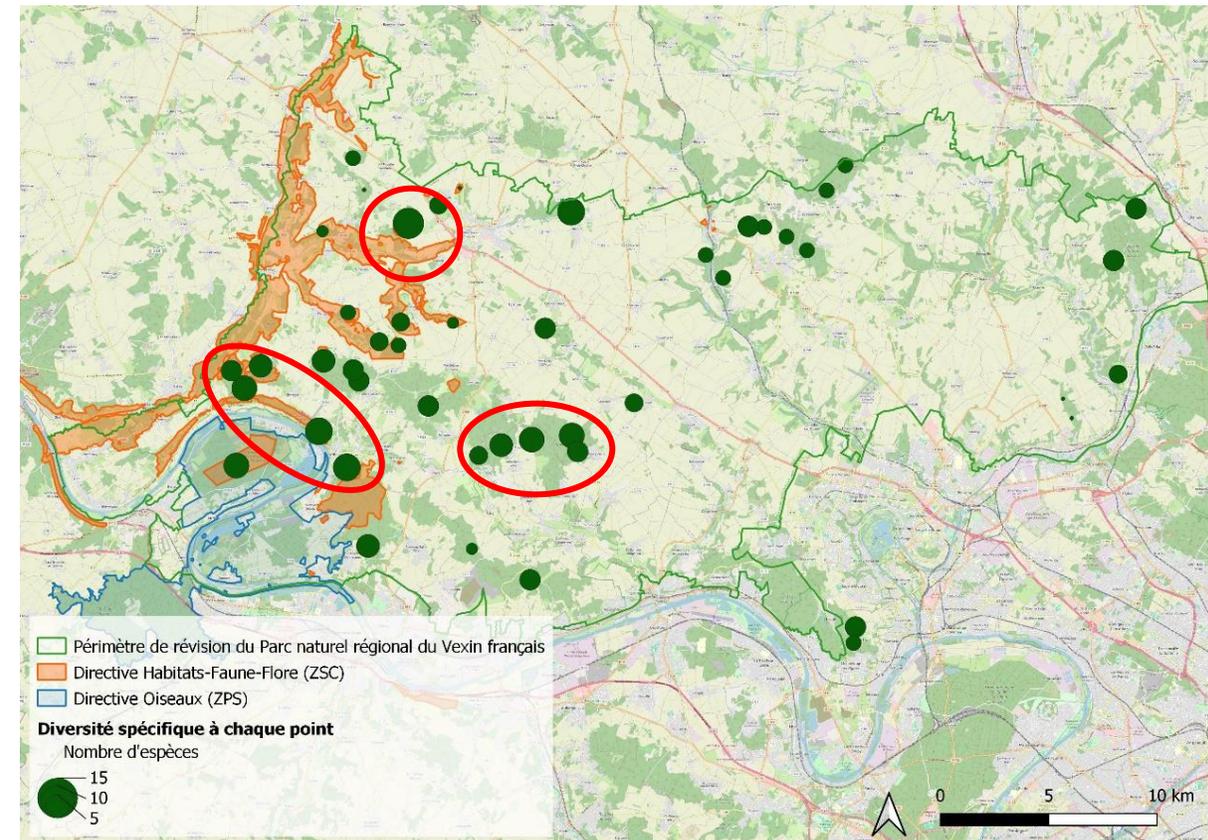
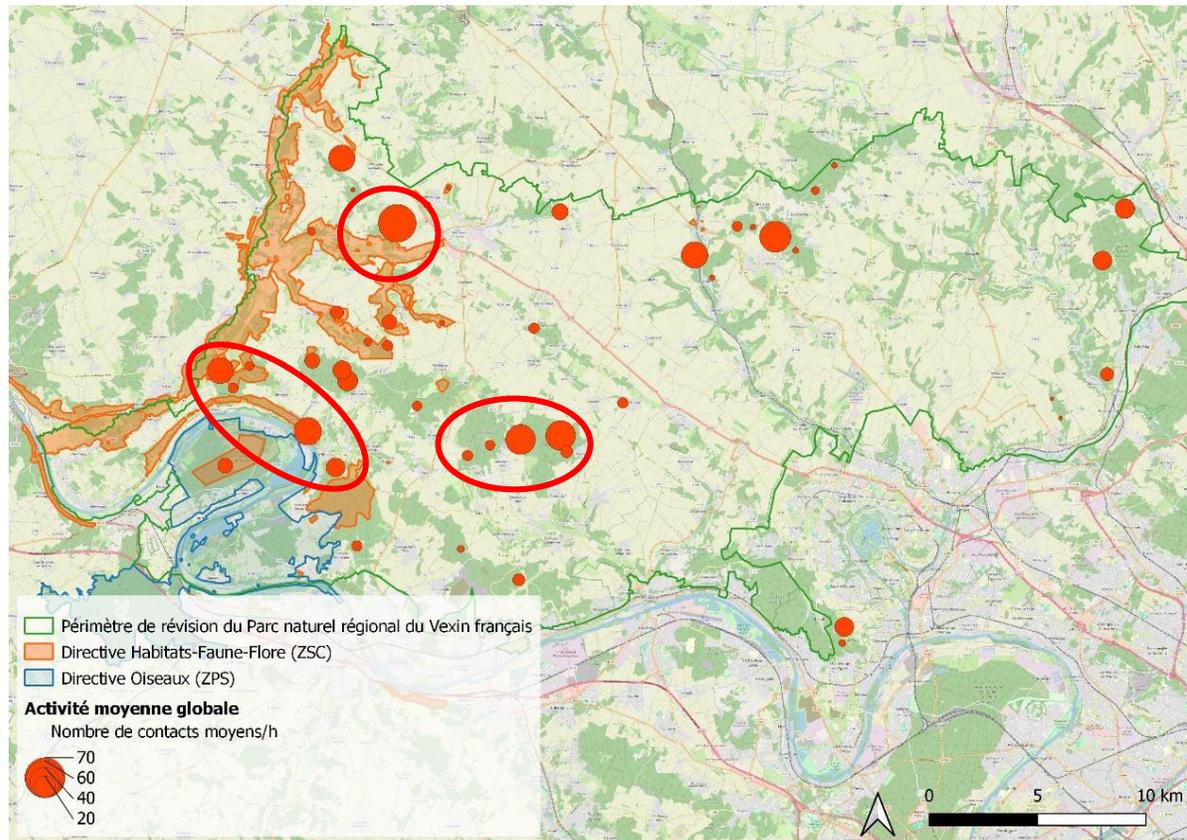
SIX ESPÈCES sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE dites Habitats, Faune, Flore.

L'ENSEMBLE DE CES ESPÈCES SONT PROTÉGÉES EN FRANCE par l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

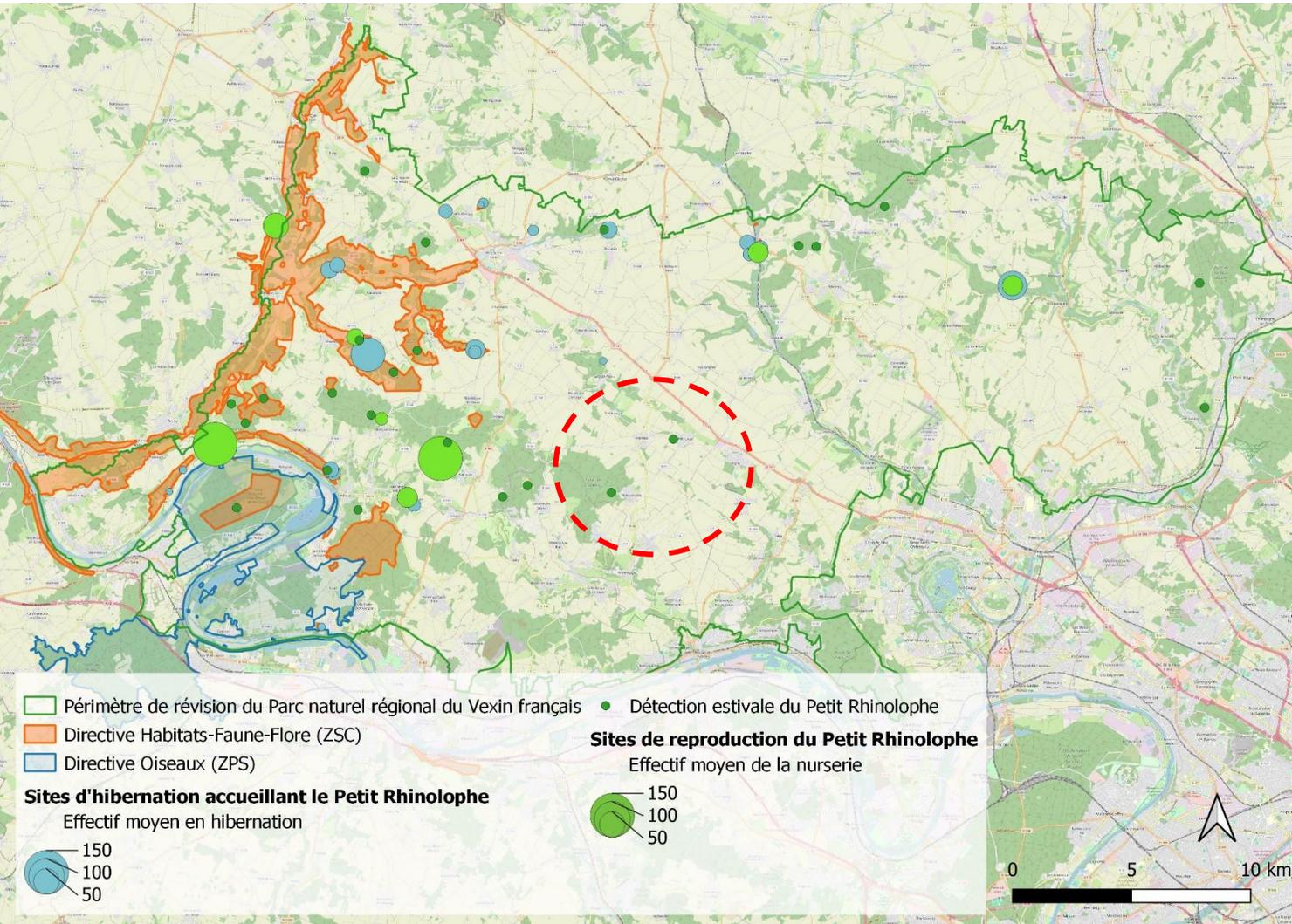


Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Résultats : Des zones à enjeux majeurs qui ressortent



Améliorer les connaissances sur les chiroptères



Résultats : De meilleures connaissances sur la répartition des espèces

... Mais de nouvelles interrogations !



Améliorer les connaissances sur les chiroptères

Perspectives

- ✓ Une amélioration globale des connaissances estivales, mais :
 - Des espèces qui restent « invisibles »
 - Des nurseries encore à découvrir (Petit Rhinolophe, Murins à oreilles échancrées)

- ✓ Un bilan très positif du travail avec les acteurs du territoire

- ✓ De nouvelles pistes pour continuer d'améliorer les connaissances
 - Captures avec télémétrie de recherche de gîtes dans le bâti → **Epiais-Rhus, juin 2025**
 - Week-ends participatifs d'inventaires du bâti avec sensibilisation du public → **juin 2025**



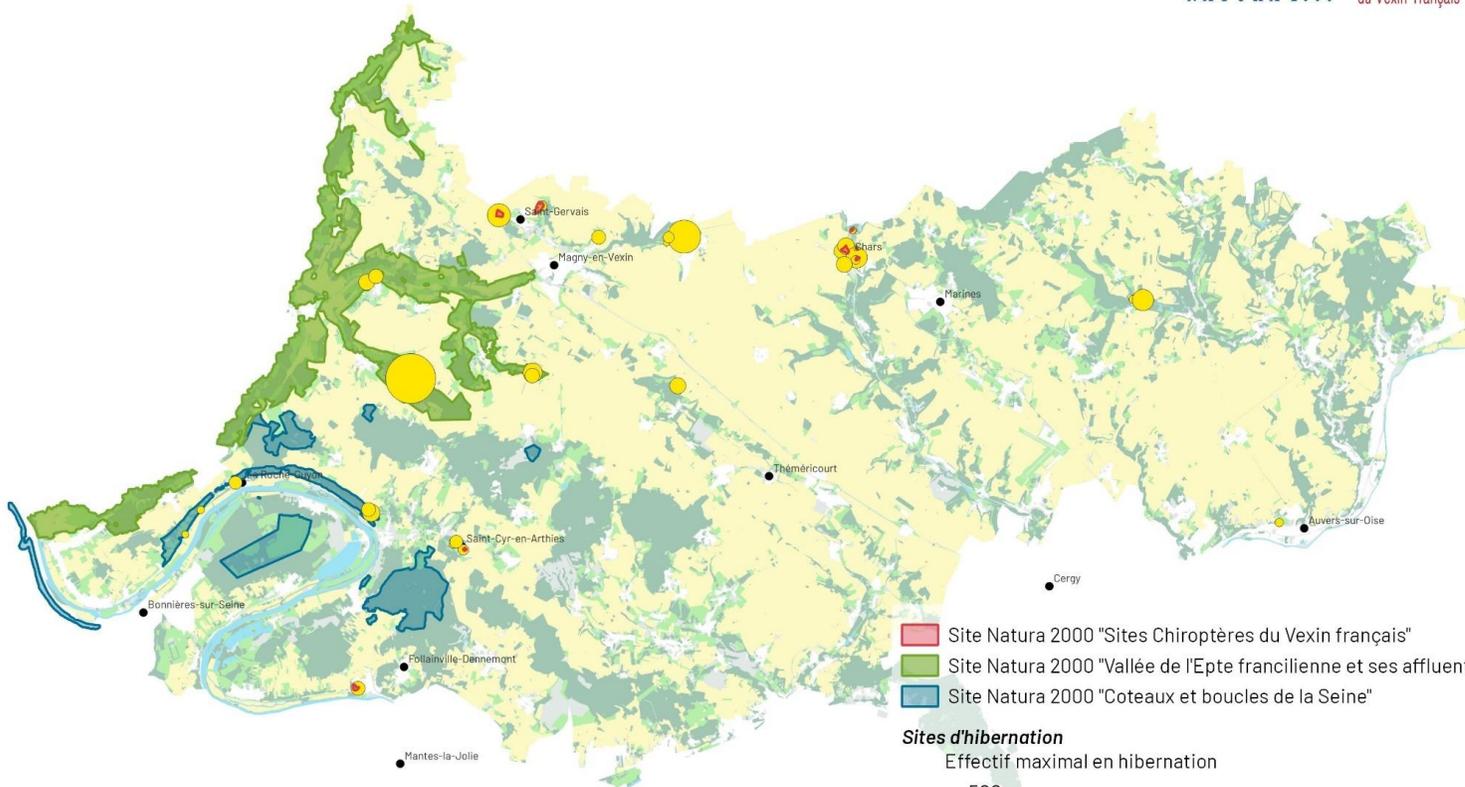
Renforcer la protection des zones à enjeux

- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au PNRVF
- Amélie MARCADET, chargée de mission Stratégie Aires Protégées au PNRVF

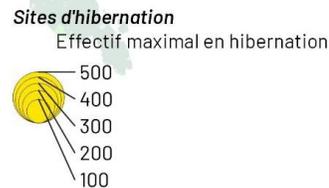


Etat des connaissances du Vexin français

Sites d'hibernation des chiroptères
du Parc naturel régional du Vexin français



- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents"
- Site Natura 2000 "Coteaux et boucles de la Seine"



1 553

Chauves-souris comptabilisées en 2025

39

Carrières connues et visitées annuellement

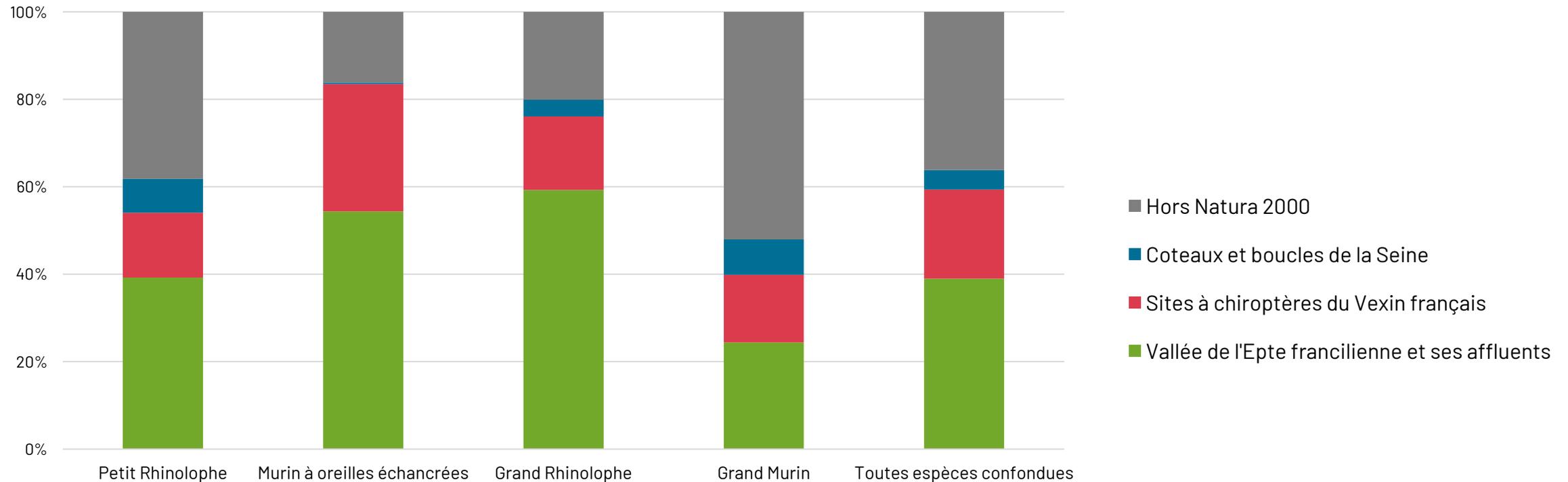
20

Grands ensembles de sites



Etat des protections du Vexin français

Répartition des effectifs observés dans les sites Natura 2000 du Vexin français

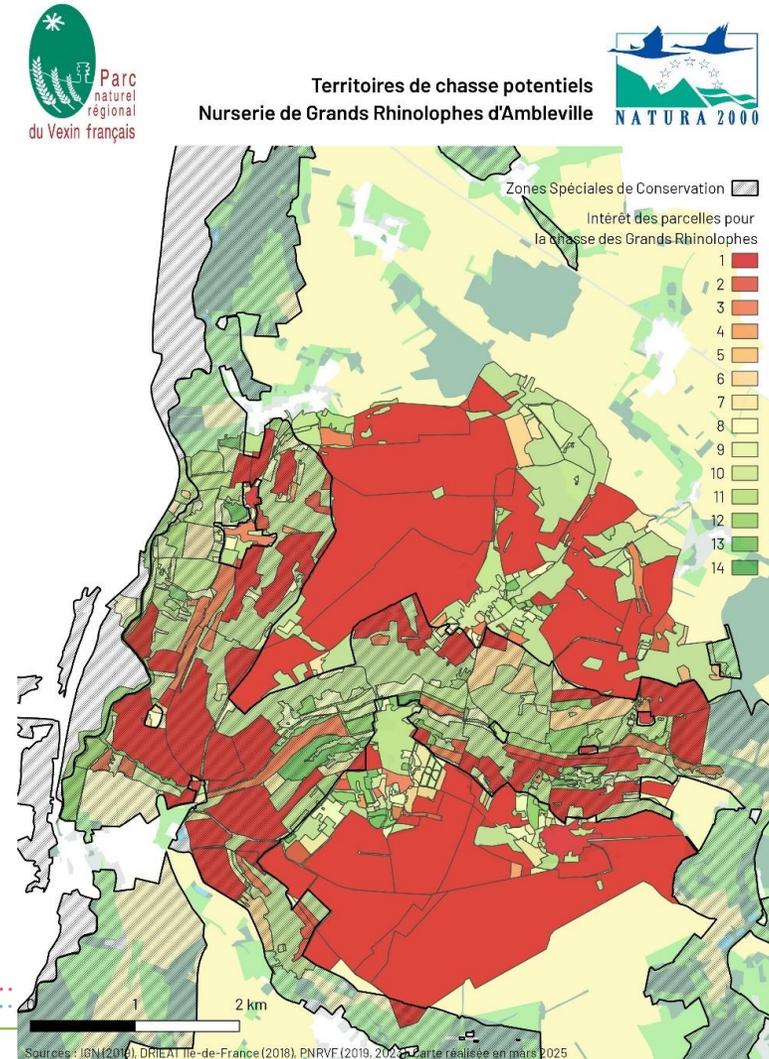
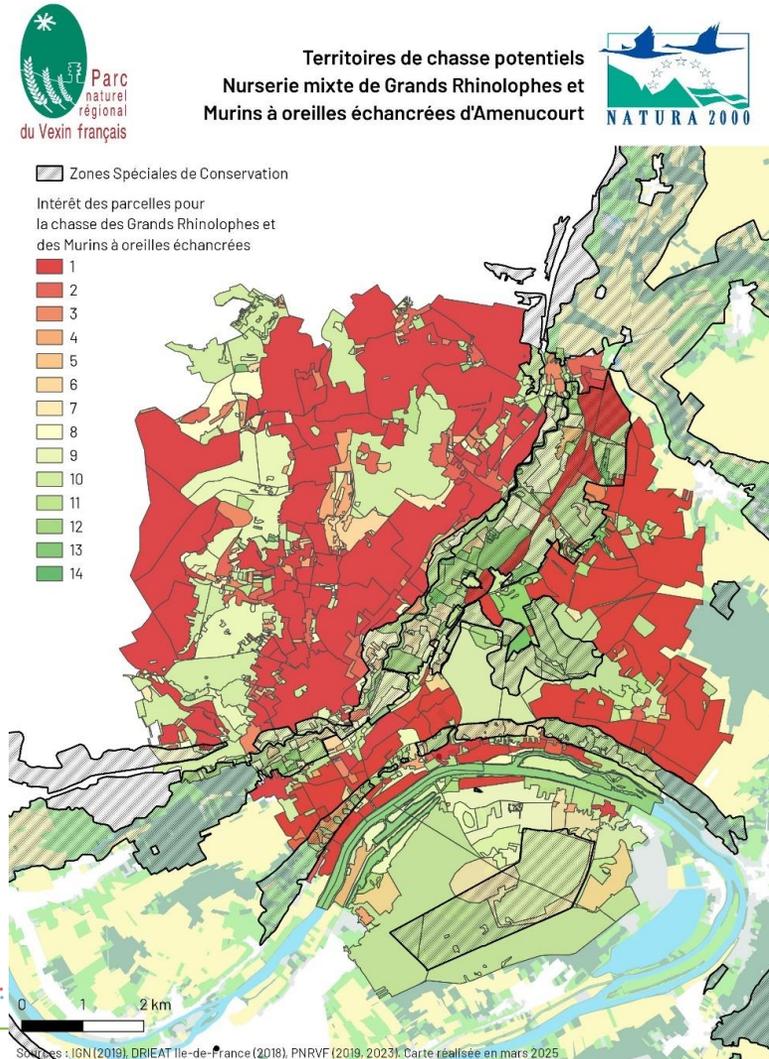


Entre 15 et 30% des chiroptères d'intérêt communautaire hibernent dans une carrière du site Natura 2000

Environ 20% des effectifs hibernent hors sites protégés



Le cas des terrains de chasse

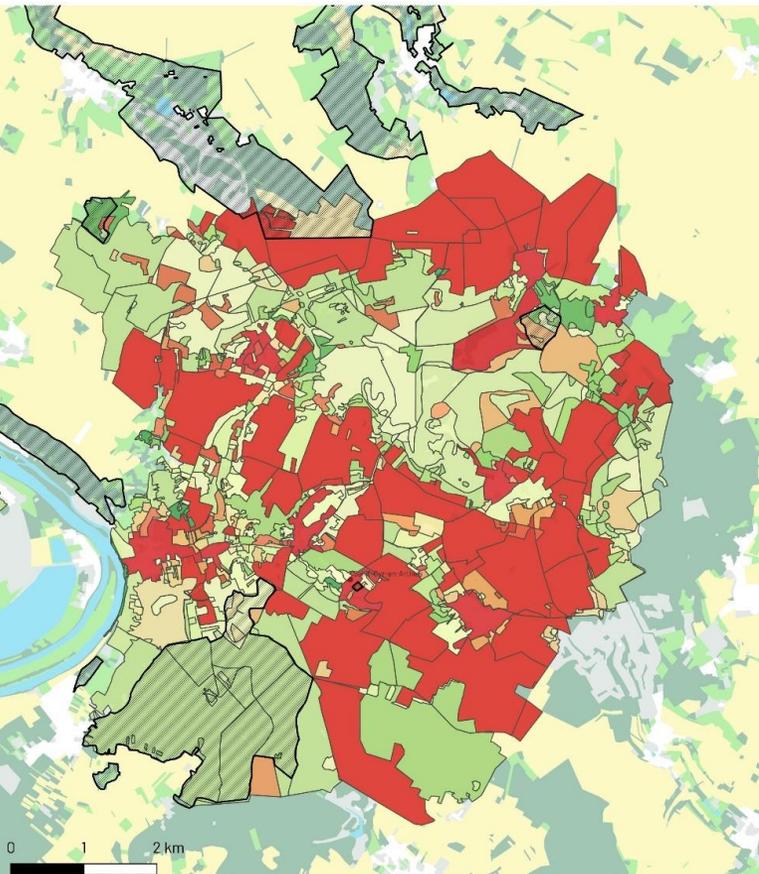


Le cas des terrains de chasse



Parc naturel régional du Vexin français

Territoires de chasse potentiels
Nurseries de Petits Rhinolophes d'Aincourt, Saint-Cyr-en-Arthies et Villers-en-Arthies

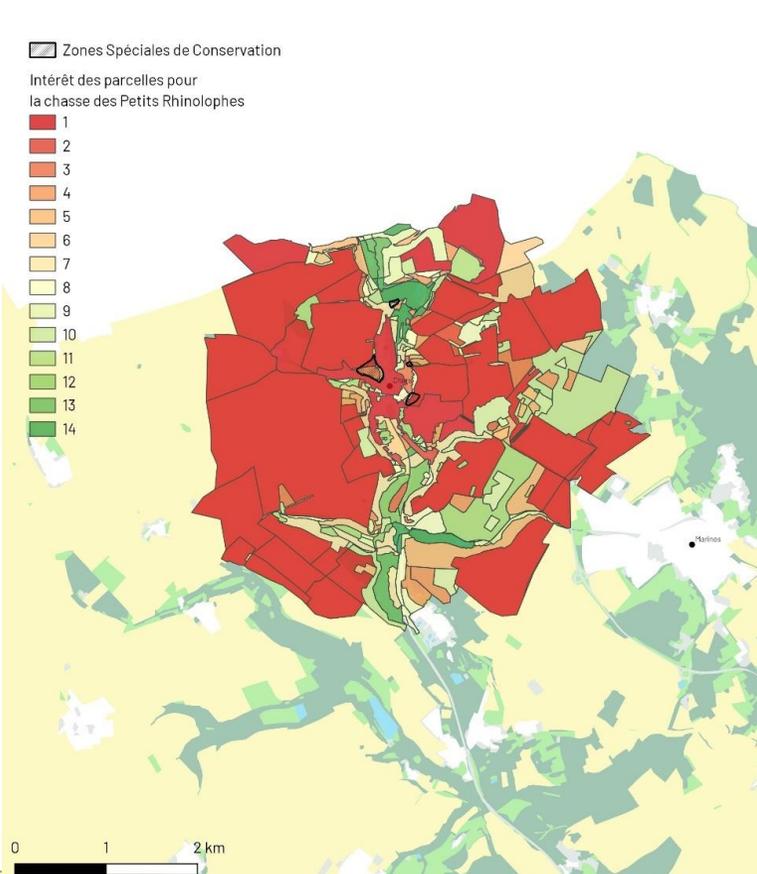



Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019), CBNBP (2016). Carte réalisée en mars 2025



Parc naturel régional du Vexin français

Territoires de chasse potentiels
Nurserie de Petits Rhinolophes de Chars

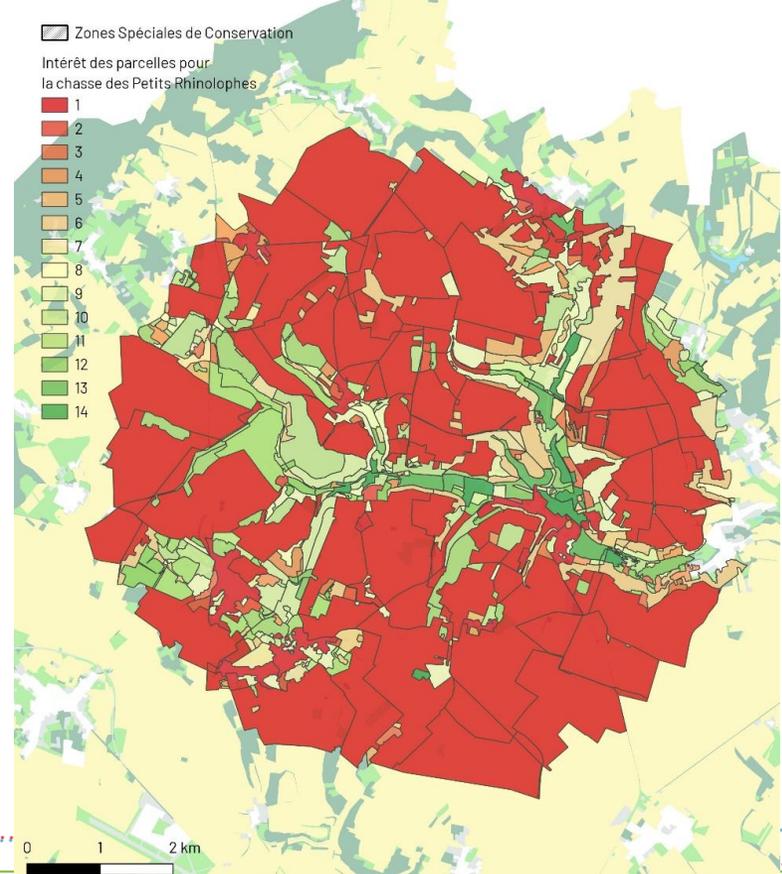



Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019, 2023). Carte réalisée en mars 2025



Parc naturel régional du Vexin français

Territoires de chasse potentiels
Nurserie de Petits Rhinolophes d'Epiais-Rhus

Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019, 2023). Carte réalisée en mars 2025

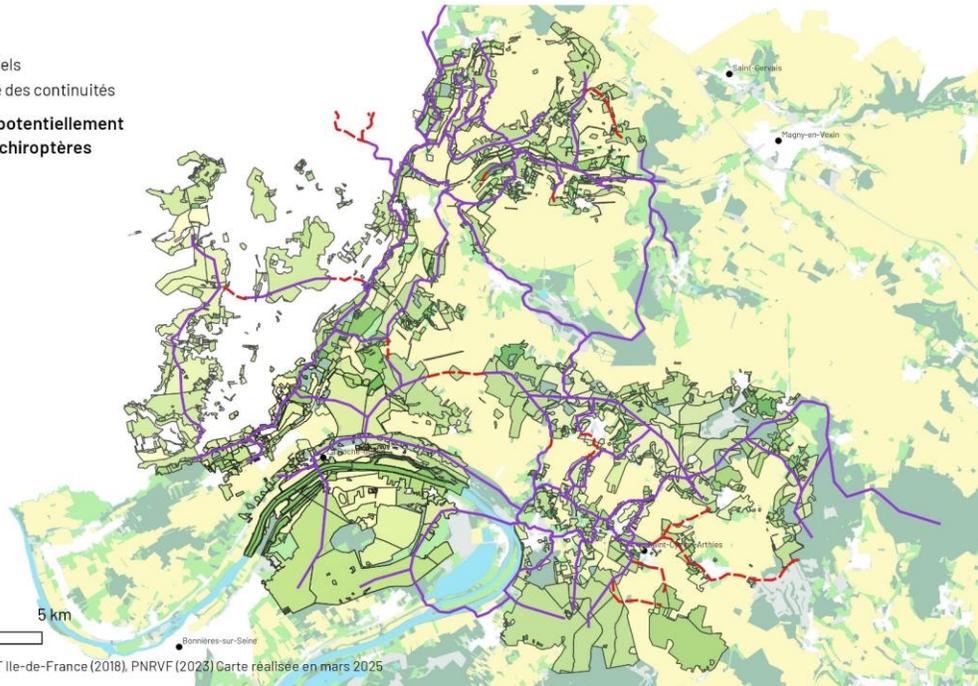
Le cas des terrains de chasse



Continuités écologiques potentielles
entre les territoires de chasse de l'Ouest du Vexin



- Corridors potentiels
 - Zones de fragilité des continuités
- Terrains de chasse potentiellement favorables pour les chiroptères**
- 8
 - 9
 - 10
 - 11
 - 12
 - 13
 - 14



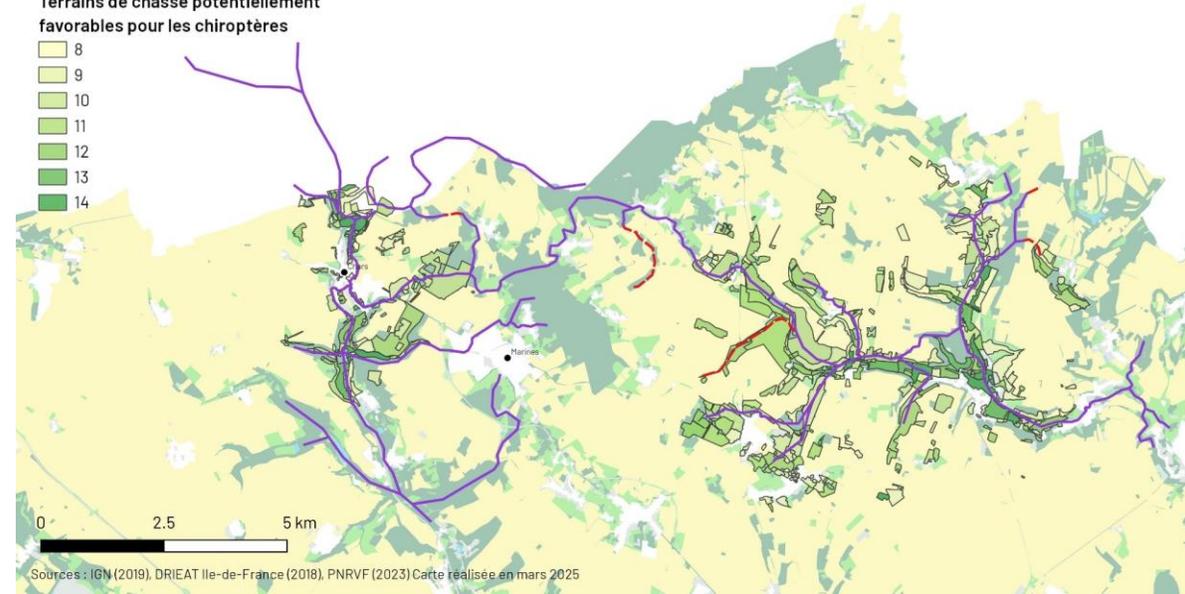
Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2023) Carte réalisée en mars 2025



Continuités écologiques potentielles
entre les territoires de chasse de l'Est du Vexin



- Corridors potentiels
 - Zones de fragilité des continuités
- Terrains de chasse potentiellement favorables pour les chiroptères**
- 8
 - 9
 - 10
 - 11
 - 12
 - 13
 - 14



Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2023) Carte réalisée en mars 2025



Bilan : le projet SAP pour les chiroptères

- **Compléter la protection des sites d'hibernation majeurs**
 - Extension du Sites Chiroptères
- **Protéger les nurseries**
 - Intégrer aux sites Natura 2000 environnants
 - Opération Refuges à chauves-souris
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- **Préserver les territoires de chasse et continuités écologiques**
 - Améliorer les connaissances sur les terrains de chasse
 - Etendre les sites Natura 2000 existants
 - Créer des sites Natura 2000 multi-enjeux sur les grandes continuités (Buttes d'Arthies, vallées de la Viosne et du Sausseron)



L'acquisition foncière pour protéger les sites

- Christophe PARISOT, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France

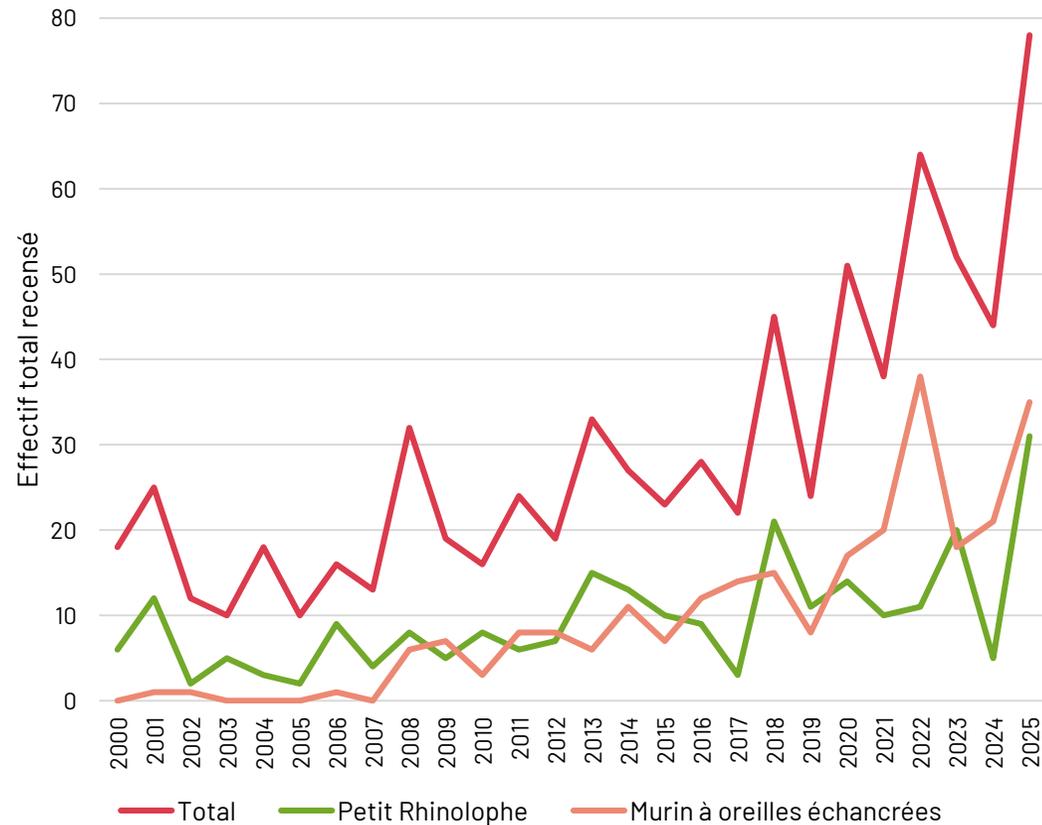


Temps d'échange

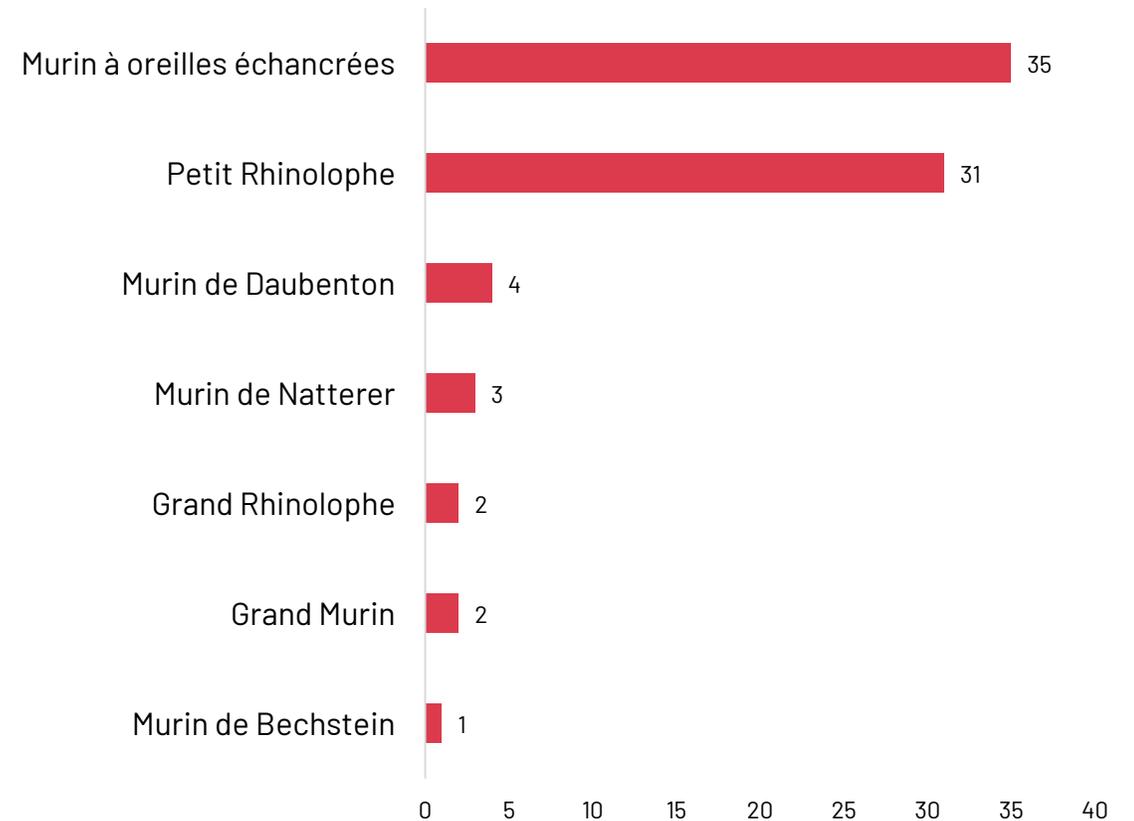


La carrière de la Gloriette

Evolution des effectifs en hibernation dans la carrière de la Gloriette depuis 2000



Effectifs en hibernation par espèces dans la carrière de la Gloriette en 2025





Merci pour votre attention !

Pour suivre l'actualité de votre Parc, c'est par ici !

Site : pnr-vexin-francais.fr

Facebook : [@Parc_naturel_régional_du_Vexin_français](https://www.facebook.com/Parc_naturel_régional_du_Vexin_français)

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 Théméricourt - 01 34 48 66 10

contact@parcduvexin.fr

